



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 22 DÉCEMBRE 2010

À LA SALLE POLYVALENTE D'ANCY-LE-FRANC

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 121

Nombre de délégués présents (ou représentés) à la réunion : 40

COMMUNES DE L'YONNE REPRÉSENTÉES : 21

ANCY-LE-FRANC - ANCY-LE-LIBRE - BEUGNON - CRY-SUR-ARMANÇON - CUSY - DANNEMOINE - ESNON - FLOGNY-LA CHAPELLE - FULVY - GERMIGNY - JAULGES - JUNAY - LÉZINNES - MONT SAINT-SULPICE - NUITS-SUR-ARMANÇON - PERRIGNY-SUR-ARMANÇON - RAVIÈRES - SAINT-FLORENTIN - SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON - TRONCHOY - VILLIERS-LES-HAUTS.

COMMUNES DE CÔTE D'OR REPRÉSENTÉES : 15

ALISE SAINTE-REINE - AUBIGNY-LES-SOMBERNON - BLAISY BAS - CLAMEREY - CRÉPAND - ÉGUILLY - FAIN LES MONTBARD - GISSEY-LE-VIEL - MARMAGNE - PONT-ET-MASSENE - POUILLENAY - ROUGEMONT - TURCEY - VENAREY-LES LAUMES - VISERNY.

COMMUNES EXCUSÉES :

ARGENTENAY - BRIANNY - COMMISSEY - MARIGNY-LE-CAHOUEY.

POUVOIRS DES COMMUNES :

Communes de l'Yonne :

CHENY - TURNY - VERGIGNY - VEZINNES.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Dominique BESSET, VNF de Tonnerre.

L'équipe du S.I.R.T.A.V.A. : Mmes Lauriane BUCHAILLOT, Djamila BOUFELAH et Véronique LOUIS - MM. Vincent RIBOT et Jean-Louis BUISSON.

Le Comité Syndical a fait l'objet d'une présentation sous la forme de diaporama, dont vous trouverez un extrait annexé au présent compte-rendu



Faute de quorum, lors de la réunion du 15 décembre 2010 à 9 h 30 à la Salle Polyvalente de RAVIÈRES, nous avons été dans l'obligation de reconvoquer le Comité Syndical.

Aussi, le Comité Syndical du 15 décembre 2010 a-t-il été orienté vers une réunion d'information, où seules les présentations prévues à l'ordre du jour ont été maintenues et annexées au présent compte-rendu.

À cette occasion, a été évoquée la question de M. GARRAUT au sujet du compte-rendu du 12 octobre 2010.

M. GARRAUT, délégué de Genay, avait souhaité savoir pour quelle raison l'intervention de M. BRIGODIOT, Maire et délégué suppléant de Villaines-les-Prévostes n'était pas retranscrite dans le compte-rendu.

M. COQUILLE apporte une réponse à M. GARRAUT et explique qu'il s'est rendu, au printemps dernier, avec Jean-Louis BUISSON à Villaines-les-Prévostes.

Le problème réside en un seuil qui s'est délité il y a quelques années, engendrant par le fait une absence d'alimentation en eau du moulin et des difficultés pour alimenter le bétail en pâturage dans les prés riverains.

Le principal exploitant concerné est M. CHAUVE résidant à Châtillon-sur-Seine. Du fait de cet éloignement, la difficulté de gestion de ce problème a poussé le S.I.R.T.A.V.A. à lui proposer une solution transitoire lors d'un rendez-vous sur site avec tous les intervenants.

La proposition technique (mise en place d'une pompe à panneaux solaires), que le S.I.R.T.A.V.A. souhaite mettre en œuvre, a été acceptée par l'exploitant (M. CHAUVE). La convention est en cours de signature.

M. COQUILLE ouvre la séance à 14 h 45 et remercie les membres du Comité Syndical de leur présence.

M. COQUILLE donne le détail de l'ordre du jour et demande au Comité Syndical l'autorisation d'y ajouter deux points :

- une délibération relative à la Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2010 ;
- une délibération relative à la création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe.

Les membres du Comité acceptent cette modification de l'ordre du jour.

1) Désignation du délégué secrétaire de séance :

M. COQUILLE fait part aux membres du Comité Syndical de la nécessité de désigner un secrétaire de séance et demande à un délégué de bien vouloir accepter cette fonction. M. Dominique PROT, délégué de Junay, accepte et est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 novembre 2010 :

M. COQUILLE demande à Mme BOUFELAH, secrétaire du S.I.R.T.A.V.A., de rappeler aux délégués les différents points du compte-rendu qui ont été présentés lors de la réunion du 30 novembre 2010.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 30 novembre 2010 est validé à l'unanimité.

Avant de présenter le Débat d'Orientation Budgétaire, M. COQUILLE propose que Mme BUCHAILLOT présente le résultat prévisionnel au 31 décembre 2010.

Mme BUCHAILLOT précise que le S.I.R.T.A.V.A. a défini un résultat de clôture pour l'année 2010, arrêté à la date du 13 décembre 2010, comprenant les recettes et les dépenses qui ont été déjà été réalisées.

En ce qui concerne le fonctionnement, il ressort un résultat d'excédent positif de 80 228, 21 € et entérine d'investissement un résultat de 181 628, 18 €, ce qui représente un résultat global de 261 856, 39 € au 13 décembre 2010.

Pour les recettes de fonctionnement, celles-ci seront à rattacher à l'exercice 2010. Elles comprennent des subventions pour un montant de 133 856, 76 €.

Mme BUCHAILLOT informe les délégués que les restes à réaliser, représentant les subventions de 2010 que le S.I.R.T.A.V.A. continuera à percevoir en 2011, seront incluses dans le Budget Primitif 2011.

3) ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

a) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) - Exercice 2011 :

- Résultat prévu au 31 décembre 2010 ;
- Exposé des orientations budgétaires.

M. COQUILLE donne la parole à Mme BUCHAILLOT afin de présenter les grandes lignes du Débat d'Orientation Budgétaire :

- 1) Le personnel du SIRTAVA ;
- 2) Les actions du Pôle Rivières ;
- 3) Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

1) Le personnel du S.I.R.T.A.V.A. :

Le Pôle Rivières sera composé de :

- une chargée de mission hydromorphologie,
- deux techniciens de rivières permanents et un technicien en appui ponctuel sur 6 mois de l'année.

➤ Le Pôle Animation Bassin Versant est composé :

- d'une animatrice Contrat Global Armançon Aval,
- d'un animateur Programme d'Actions de Prévention des Inondations,
- d'un demi-poste consacré à l'animation du SAGE.

➤ Le Pôle administratif avec :

- une secrétaire à 50%
- une comptable à 70%
- une directrice à 50 %, qui est également à 50 % de son temps l'animatrice du SAGE. Le demi-poste sera consacré en 2011 au Pôle Rivières et non plus au SAGE.

2) Le Pôle rivières :

a) Le Programme d'aménagement 2009-2013 :

- La tranche « 2010 » : Armançon d'Aisy à Tonnerre :

Le coût de la réalisation des travaux se porte à 100 000 € HT en investissement et à 200 000 € TTC en fonctionnement.

- La tranche « 2011 » : Armançon de Tonnerre à Migennes et diverses urgences :

La réalisation des travaux : 40 000 € HT en investissement et 160 000 € TTC en fonctionnement.

b) Opérations en lit mineur :

- **Brienon-sur-Armançon** : aménagements aux alentours du pont de la RD 84 :

Le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 35 000 €HT.

- **Rus de la Lame et de Baon** : diversification du lit mineur :

L'établissement des dossiers réglementaires est estimé à 30 000 € HT.

- **Posanges** : renforcement de berges

Les travaux sont estimés à 15 000 € HT.

c) Opérations ponctuelles en Côte-d'Or (atterrissements, tuf, diversification lit) :

Les coûts relatifs à la procédure administrative et aux travaux urgents sont estimés à 20 000 € TTC.

d) Étude d'amélioration du fonctionnement hydromorphologique de 3 secteurs de l'Armançon :

Le diagnostic, ainsi que les propositions d'aménagements, les dossiers réglementaires et les avant-projets sont estimés à 100 000 € HT.

3) Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) :

Pour l'exercice 2011, il est prévu, dans le cadre du PAPI, les actions suivantes :

- **L'étude préalable au réaménagement de deux ouvrages hydrauliques permettant la restauration de la continuité écologique de l'Armançon à Semur-en-Auxois est estimée à 45 000 € HT.**

Cette étude doit commencer début 2011.

- **Opération de restauration du lit et des berges de la Brenne entre le pont de la RD 954 et sa confluence avec l'Oze à Venarey-les Laumes :**

- Maîtrise d'œuvre et dossiers réglementaires : 33 445 € HT,
- Tranche ferme et tranche conditionnelle 1 : 200 000 € HT.

- **Etude ruissellement :**

Le S.I.R.T.A.V.A envisage de recruter une personne en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 6 mois afin de travailler sur cette problématique de ruissellement qui concerne plusieurs communes de Côte-d'Or. Le coût est estimé à 15 000 €, sous réserve de l'accord des partenaires financiers.

- **Etude drainage :**

Le S.I.R.T.A.V.A, en concertation avec le S.I.A.E.P.A. de Semur-en-Auxois, souhaite accueillir un stagiaire afin de travailler sur cette thématique. Les dépenses liées à ce travail sont estimées à 5 000 €.

- **Dispositif alerte de crue en 21 :**

Le S.I.R.T.A.V.A souhaite prendre un stagiaire afin de travailler à la conception d'un dispositif d'alerte en Côte-d'Or. Le coût pour cette action est estimé à 5 000 €.

Délibération :

Monsieur le Président rappelle que ce débat :

- est obligatoire avant le vote du Budget puisque le S.I.R.T.A.V.A. intègre une commune de plus de 3.500 habitants ;
- permettra de présenter le Budget Primitif 2011 dès le prochain Comité Syndical.

Les délégués n'ayant pas d'autres observations et conformément à la loi du 6 février 1992 (article 11), relative à l'organisation administrative de la République,

le Comité Syndical, après débat et échanges relatifs, **DONNE ACTE** au Président de la présentation des orientations budgétaires 2011 qui seront reprises dans le Budget Primitif 2011.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an susdits.

b) Délégation de signatures à la Directrice du S.I.R.T.A.V.A. ;

Délibération :

Sur la base de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé que le Président donne au Directeur, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, par arrêté délégation de signature pour les actes de gestion courante du personnel (autorisation de congés, validation frais de mission notamment).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE ladite délégation de signature pour les actes de gestion courante du personnel ;
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches administratives relatives à cette délégation ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces y afférant.

c) Ouverture d'un poste de rédacteur principal :

Délibération :

Monsieur le Président propose de créer un emploi de Rédacteur Principal à compter du 1^{er} janvier 2011, pour un temps complet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ACCEPTE de créer un emploi de Rédacteur Principal à compter du 1^{er} janvier 2011 à temps complet ;
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer tout document relatif à cette création ;
- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2011.

4) PÔLE RIVIÈRES

a) Points relatifs au programme de travaux 2009-2013 et lit mineur (Côte-d'Or) :

- **Programme de travaux 2009-2013 :**
 - Tranche « 2010 » : L'entreprise SAS Bon a été retenue. Les travaux ne pourront débuter qu'après l'accord des financeurs (Agence de l'Eau Seine-Normandie et Conseil Général de Côte-d'Or). À ce jour, le Conseil Général de l'Yonne et le Conseil Régional de Bourgogne ont délibéré favorablement sur ce programme. Le S.I.R.T.A.V.A. espère aussi avoir des conditions climatiques et hydrologiques qui permettront un démarrage des travaux dans l'hiver.
 - Tranche « 2011 » : M. CABEL, technicien du S.I.R.T.A.V.A., a pu effectuer tous les relevés de cette tranche ; Les données seront traitées très prochainement (quantité, estimation).

- **Aménagements lit mineur en Côte-d'Or :**

- Ensemble des communes rencontrées ; recensement des demandes effectué ;
- Réunion le 13/12/10 avec l'AESN, la DDT et l'ONEMA de Côte-d'Or.

M. COQUILLE demande à Jean-Louis BUISSON de présenter les problématiques rencontrées en lit mineur.

M. BUISSON informe les délégués des diverses problématiques recensées.

- **Les atterrissements :**

Il existe quelques atterrissements importants sur la Brenne en aval de Venarey-Les Laumes. La Brenne a une forte dynamique sur ce parcours. Les travaux envisagés ont pour objectif de remobiliser les matériaux par griffage de ces atterrissements.

Des atterrissements de moindre importance sont présents sur la Brenne en amont de Venarey-Les Laumes, sur l'Oze et l'Ozerain, mais situés aux alentours des ponts. Ils nécessitent un entretien afin de limiter leur exhaussement. Un griffage à l'automne permettrait d'emporter les matériaux lors des crues. Il serait nécessaire, sur d'autres petits ruisseaux, de diversifier les écoulements.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de faire une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), pour habilitier le S.I.R.T.A.V.A. à intervenir sur des propriétés privées. Toutefois, il devrait être possible d'intervenir sur des projets d'urgence, sur les parcelles communales notamment sur les communes de Turcey, Villy-en-Auxois, Verrey-sous-Drée et Posanges sans les inclure dans une DIG. De plus, les travaux sont soumis à la nomenclature Loi sur l'eau, ce qui nécessite l'établissement d'un dossier de déclaration auprès des services de la Police de l'Eau.

- **Les protections de berges :**

Elles sont réservées sur les enjeux forts uniquement (habitations, routes...). Ce type de travaux est déjà inclus dans la DIG actuelle. Les travaux consistent en une simple végétalisation des talus, reconstitution de berges par génie végétal ou par enrochement.

- **Les demandes spécifiques :**

Elles concernent les communes de :

Semur-en-Auxois : reconstitution de berges ;

Vitteaux : épis et busage.

- **Le tuf :**

Les concrétions de tuf présentes sur les petits ruisseaux en amont des bassins de l'Oze et de l'Ozerain occasionnent des problèmes de débordements. Il serait utile de diminuer la hauteur de quelques seuils critiques.

- **Les diversifications du lit mineur :**

Il s'agit d'opérations sur des petits cours d'eau visant l'amélioration de l'habitat piscicole et à maintenir une lame d'eau suffisante en période d'étiage par réduction de la section d'écoulement.

- **Les ouvrages :**

Plusieurs demandes concernaient les ouvrages de moulins. Certains commencent à être contournés, d'autres ont des systèmes de manœuvres défectueux. Quelques ouvrages doivent faire l'objet d'un nettoyage.

Le Grenelle de l'environnement vise la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Il s'agit de permettre le transport de sédiments et le passage des espèces migratrices notamment l'anguille. Actuellement, un classement des cours d'eau est en cours. Une prochaine réunion, afin d'aborder ce dossier, est prévue avec les services de la Police de l'Eau, l'ONEMA et l'AESN début 2011.

- **Le calendrier prévisionnel :**

Les travaux hors DIG (concernant les parties communales) : la déclaration de travaux est prévue en février 2011 et des travaux à l'étiage.

Les travaux inscrits dans la DIG : constitution du dossier en début d'année. La mise à l'enquête publique est prévue durant l'été 2011. Les travaux seront difficilement réalisables avant la fin de la période d'étiage. Ils seront donc certainement réalisés en 2012.

b) Demandes de financement pour les postes du Pôle Rivières pour l'année 2011 :

Délibération :

Le Pôle Rivières du S.I.R.T.A.V.A. gère un programme pluriannuel de travaux (gestion de la ripisylve, des embâcles, des atterrissements, gestion des ouvrages, pose de clôtures, aménagements d'abreuvoirs,...), ainsi que des opérations plus spécifiques et ponctuelles de renaturation et de restauration de cours d'eau. Son rôle est également de fournir une assistance technique aux collectivités adhérentes dans leurs projets en lien avec la rivière et les milieux aquatiques.

Pour assurer ces missions, une équipe a été mise en place. Elle comporte :

- Le poste de Direction à mi-temps,
- Un assistant juridique à temps partiel,
- Deux postes de techniciens de rivières à temps plein,
- Un technicien de rivières en mission ponctuelle sur 6 mois de l'année,
- Un chargé de mission hydromorphologie à temps plein.

Le montant estimatif des dépenses du Pôle Rivières pour 2011 est de 210 560,00 euros TTC (fonctionnement).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50 % des dépenses éligibles,
- Conseil Régional de Bourgogne : 30 % des dépenses éligibles,
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif, sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ACCEPTE le montant estimatif du coût du Pôle Rivières pour l'année 2011 à 210 560,00 euros TTC (fonctionnement) ;
- DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil Régional de Bourgogne et de tout autre organisme susceptible d'apporter des financements ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Question de M. BESSET, délégué de Germigny :

⇒ **Quel impact positif aura l'embauche du chargé de mission hydromorphologie sur le S.I.R.T.A.V.A. ?**

M. COQUILLE lui répond que cette personne sera notamment en charge de la réflexion sur les ouvrages et la continuité écologique. Plusieurs zones d'études sont programmées : Flogny-La Chapelle, Tonnerre, parcours de Rougemont à Ancy-le-Franc. Elle devra également suivre les études et rédiger les cahiers des charges.

Elle sera la référente en hydromorphologie de l'équipe du S.I.R.T.A.V.A.

⇒ **Intervention de M. POULET, délégué d'Aubigny-les-Sombernon :**

M. POULET fait part au Comité Syndical d'un problème rencontré sur sa commune. Un agriculteur traverse la rivière et détériore les berges du chemin malgré l'interdiction prononcée par arrêté préfectoral. M. POULET souhaite faire intervenir les services de la Police de l'eau et un huissier afin de faire constater les dégâts occasionnés. Il souhaite savoir si la commune peut réclamer à l'agriculteur la réparation financière.

M. COQUILLE répond que les services de l'Etat sont chargés de faire respecter l'arrêté préfectoral.

⇒ **Intervention de M. MEYER, délégué de Blaisy Bas :**

Il fait part aux délégués de plusieurs problèmes récurrents liés au tuf. Il préconise d'intervenir régulièrement et demande si cet entretien régulier sera pris en charge par le S.I.R.T.A.V.A.

M. COQUILLE répond qu'il faut favoriser le dialogue ainsi que l'implication des riverains et leur apporter des conseils.

En ce qui concerne les ouvrages, notamment les manœuvres des vannes, il faudra éventuellement envisager d'avoir un service en interne avec un garde rivière.

M. COQUILLE demande à ses techniciens un suivi des actions afin d'avoir un meilleur contrôle dans le temps.

⇒ **Intervention de M. POULET :**

Il fait part d'un projet de création de réseau sur sa commune. Le raccordement se ferait sur un busage déjà saturé. Il se demande comment intervenir.

M. RIBOT lui répond qu'à la création de lotissements, il existe des obligations en matière de gestion des eaux pluviales.

5) PÔLE BASSIN VERSANT :

a) Cellule d'animation du SAGE : demandes de financement pour l'année 2011 :

Délibération :

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon a été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 25 mai 2010. La procédure administrative d'approbation a ensuite été lancée. Elle se poursuivra durant l'année 2011 par une enquête publique, puis par l'approbation définitive par arrêté inter-préfectoral.

Pour assurer cette mission, une cellule d'animation a été mise en place. Elle comporte :

- un poste d'animateur à mi-temps,
- un poste d'assistante administrative à temps partiel.

Le montant estimatif des dépenses de la cellule d'animation pour 2011 est de 38 320,00 euros TTC (fonctionnement).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50 % des dépenses éligibles,
- Europe (fonds FEDER via la DREAL Bourgogne) : 30 % des dépenses éligibles,
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif, sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ACCEPTE le montant estimatif du coût de la cellule d'animation du S.A.G.E. pour 2011 à 38 320,00 euros TTC (fonctionnement) ;
- DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Europe (fonds FEDER) et de tout autre organisme susceptible d'apporter des financements ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

b) Cellule d'animation du Contrat Global Armançon Aval : demandes de financement pour l'année 2011 :

Délibération :

Vu la délibération n°24-2009 du 30 juin 2009 sur l'« Animation du Contrat Global aval »,

Vu la délibération n°25-2009 du 30 juin 2009 portant « Création d'un poste d'ingénieur territorial pour l'animation du Contrat Global aval »,

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que le montant prévisionnel des dépenses de la cellule d'animation du Contrat Global aval pour 2011 est de 60 450,00 euros TTC (fonctionnement et investissement).

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50% des dépenses éligibles ;
- Europe - fonds FEDER via DREAL Bourgogne : 30% des dépenses éligibles, au prorata de 89 communes sur 130 ;
- Conseil Régional Champagne-Ardenne : 30% des dépenses éligibles, au prorata de 41 communes sur 130 ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif, sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ACCEPTE le montant estimatif du coût de la cellule d'animation (poste d'animatrice) pour 2011 à 60 450,00 euros TTC (fonctionnement et investissement) ;
- DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Europe et du Conseil Régional Champagne-Ardenne ;

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

c) Cellule d'animation du PAPI : demandes de financement pour l'année 2011 :

Délibération :

VU la délibération du 30 septembre 2003 habilitant le S.I.R.T.A.V.A. à conclure une convention relative au programme de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Armançon.

VU la signature de la convention du Programme d'Actions de Prévention des Inondations en date 5 juillet 2004.

VU la délibération n°80-2008 du 15 décembre 2009, créant un emploi d'ingénieur territorial pour animer le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Monsieur le Président indique que le montant estimatif des dépenses de la cellule d'animation pour l'année 2011 est de 60 560,00 € TTC (fonctionnement).

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat : 40% des dépenses éligibles ;
- Conseil Régional Bourgogne : 40% des dépenses éligibles au prorata de 226 communes sur 267 (soit 33,9 % des dépenses éligibles) ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ACCEPTE le montant estimatif du coût de la cellule d'animation (poste d'animateur) pour 2011 à 60 560,00 € TTC (fonctionnement) ;
- DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional Bourgogne ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

C) QUESTIONS DIVERSES

M. COQUILLE évoque un dernier point relatif à l'hébergement actuel du S.I.R.T.A.V.A.

Il fait part aux membres du Comité Syndical que plusieurs propositions d'acquisition et de location lui ont été faites.

Il propose que certains délégués qui le souhaitent prennent part aux visites des différents sites et demande qu'ils s'inscrivent auprès de la secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur COQUILLE lève la séance à 12 h 00.

Le Secrétaire de séance

Dominique PROT

Le Président

Eric COQUILLE